



## Réaction au rapport Castonguay Santé et pauvreté : il faut plus qu'un constat

**QUÉBEC, le 21 février 2008** – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté s'étonne que le groupe de travail sur le financement du système de santé ne tire pas les conséquences de ses propres constats majeurs au niveau de la pauvreté. Bien qu'il reconnaisse que la pauvreté est le principal déterminant de l'état de santé, plus important que tous les autres facteurs reconnus, notamment le tabagisme, l'hérédité, les accidents, l'exposition à divers risques, le groupe de travail n'en tire sur la prévention qu'un court chapitre de neuf pages sur les 317 de son rapport et une vague proposition : « Le groupe de travail encourage le gouvernement à poursuivre les efforts engagés dans la prévention de la maladie et la promotion de la santé ».

En fait, l'État québécois n'a pas de véritable politique de promotion de la santé, politique qui consisterait d'abord à s'assurer que toutes les citoyenNEs ont suffisamment à manger, un logement décent, un moyen de transport pour avoir accès au travail et aux services essentiels. Il est prouvé que les soins de santé ne sont qu'un facteur second dans l'état de santé de la population en regard du niveau socio-économique. Quelle est la logique de laisser d'abord se détériorer la santé des gens pour dépenser ensuite à les soigner, tout en les laissant dans les conditions de vie qui les rendent malades ? On soigne la pneumonie et on retourne la personne dans son logement mal isolé. Il s'agit de la même absurdité que celle de payer des médecins pour prescrire des médicaments que les gens n'ont pas les moyens d'acheter. Fournir des services publics adéquats (éducation, garderies, transport, logement social), donner des protections sociales qui assurent la santé et la dignité des personnes, rémunérer le travail suffisamment pour que les travailleurEs sortent de la pauvreté grâce à leur travail, voilà des mesures à considérer antérieurement à la prestation de soins.

La solidarité sociale ne consiste pas qu'à « protéger les plus démunis » : elle consiste surtout à assurer un statut d'égalité où toutes les personnes ont accès aux ressources nécessaires à leur développement et à leur contribution citoyenne. Cette valeur d'égalité est à la source de la dignité et de l'autonomie des personnes, elle se traduit dans une société de droit et se donne les moyens de s'actualiser dans une fiscalité progressive : tout le contraire des baisses d'impôt successives depuis 2000. Le Collectif dénonce la vision de la santé comme bien de consommation où la personne est considérée comme utilisatrice-payeuse dans un système à deux ou même trois vitesses basé sur le revenu : des « pauvres » pris en charge comme démunis, une classe moyenne qui se débrouille tant bien que mal et plutôt mal que bien, des riches qui s'approprient le meilleur des ressources collectives.

Ces maux seraient plus facilement évités si on instaurait une véritable participation citoyenne dans la gouvernance de notre système de santé. Encore une fois, il est à peine question de la place des citoyenNEs dans l'administration du système de santé : évacués des lieux où ils avaient commencé à faire entendre la voix du public de façon continue, soit les CLSC et les Régies régionales de la santé, les citoyenNEs se voient accorder en quelques lignes des sièges au conseil d'administration d'un éventuel Institut national d'excellence (sic) en santé, lequel mettrait sur pied un Forum de citoyenNEs dont on n'a aucune idée précise du fonctionnement et des pouvoirs. Bien maigre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans la visée d'une société en santé, les objectifs et les moyens doivent être réfléchis, décidés et évalués AVEC les personnes concernées.

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 32 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Toutes ces organisations ont dans leur mission de lutter contre la pauvreté, de faire de la défense de droits et de promouvoir la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.



Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.  
Courriel : [communications@pauvrete.qc.ca](mailto:communications@pauvrete.qc.ca). Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

